



Communiqué de presse

25 septembre 2024

Budget participatif du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024

La Ville de Cenon a lancé la seconde édition de son Budget participatif. Les habitants et salariés de Cenon sont invités à proposer des idées puis choisir leurs projets favoris.

● Une 1^{ère} édition réussie

Lors de la première édition du Budget participatif, 86 propositions ont été déposées, démontrant l'engagement des Cenonnais dans la vie de leur cité. Jérémy Ringot, conseiller municipal délégué au Budget participatif, souligne : "Cette manière de fabriquer la ville ensemble est rassurante pour la démocratie."

Parmi les sept projets retenus en 2023, la plupart est réalisé ou en cours :

- Installation d'abris pour la faune dans les cours d'écoles
- Aménagement de la place des 7 Cèdres avec du mobilier urbain convivial
- Création d'un espace d'animation sur la place des Martyrs de la Résistance « les dimanches du Haut Cenon
- Accès à une bouturothèque à la ludo-médiathèque La Lettre

Ce dispositif répond aux valeurs de fraternité, d'inclusion et de promotion de la démocratie locale que porte la Ville de Cenon.

● 100 000 € pour améliorer le cadre de vie et la vie ensemble

La Ville de Cenon invite tous ses habitants (avoir + de 11 ans), salariés ou étudiants sur la commune à participer à cette nouvelle édition du Budget participatif. Les participants peuvent se regrouper par deux ou en collectif pour proposer leurs idées innovantes pour la commune.

- 1) Les Cenonnais proposent du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024. Les habitants et salariés de la commune peuvent déposer leurs idées sur la plateforme jeparticipe.cenon.fr ou par voie papier dans l'un des 7 lieux référencés : accueil de l'Hôtel de Ville, maison citoyenne, service médiation, maison des associations ludo-médiathèque La Lettre, centre social et culturel La Colline et à la maison du projet.
- 2) Le jury étudie les projets de janvier à mars 2025, les propositions seront analysées afin d'évaluer la faisabilité et recevront une réponse. Différents critères sont considérés : qu'il soit localisé à Cenon, qu'il améliore le cadre de vie et la vie ensemble, qu'il porte sur une compétence de la Ville : nature en ville, culture, sport et loisirs, jeunesse, solidarité, cadre de vie, qu'il coûte 25 000 € maximum, qu'il vive en autonomie ou grâce à l'implication des habitants, qu'il soit réalisable sous 24 mois.
- 3) D'avril à mai 2025, tous les Cenonnais peuvent voter pour un projet de leur choix.
- 4) En juin 2025, les projets lauréats seront révélés.
- 5) A partir de juillet 2025, la Ville fera aboutir les projets qui ont obtenu le plus de votes pour un montant total de 100 000 €. La Ville doit réaliser les projets avant juin 2027.